

» dite Ville « Car 1°. poursuit-on, pour qu'un  
» récipiendaire soit admis à la Maîtrise dans quel-  
» que partie que ce soit de l'art de guérir, il faut  
» qu'il puisse constater le tems de ses exercices  
» & celui d'un noviciat de pratique chez un  
» Maître sous lequel il ait acquis l'habileté d'ap-  
» pliquer les connoissances qu'il auroit puisé  
» dans l'étude des maladies qu'il regarde de son  
» ressort; Or, sous quel Maître auroit-il (De-  
» breux) pû acquérir ces connoissances scien-  
» tifiques? C'est ce qu'il lui est impossible de  
» montrer &c. 2°. Les Certificats qu'il a ex-  
» torqués de Gens de Loi qu'il a rendus té-  
» moins de quelques opérations qu'il a entre-  
» prises & dans lesquelles il a réussi, ne doi-  
» vent point être regardés comme concluans  
» sur les connoissances qu'ils veulent lui attri-  
» buer: car, qui doute que de plusieurs acci-  
» dentés qu'il aura soignés, le hazard ne l'ait  
» quelquefois favorisé?

» Fera-t-on dépendre le talent de la promp-  
» titude avec laquelle on opère? Ce seroit  
» tomber dans une erreur des plus grandes,  
» cette habilité étant le fruit de l'exercice de  
» quelques heures sur les cadavres. D'ailleurs,  
» ne voit-on pas chaque jour des manœuvres  
» grossières de Pâtres en exécuter de plus délica-  
» tes sur des animaux avec une promptitude sin-  
» gulière, & réussir? Conclura-t-on de là qu'ils  
» sont de fameux Opérateurs?

» L'Opération qui frappe le plus le vulgaire  
» n'est qu'un point de la cure des maladies  
» Chirurgicales. Un exercice orné, & l'adressé  
» suffisent pour abbatre le cristallin; mais des  
» lumières profondes sur l'œconomie animale,  
» sur l'état où sont les parties blessées, sur les  
» changemens